Cce
FRC
6979.

PRÉCIS
DE LA RÉPONSE
DU ROI
AUX ÉTATS DE BRETAGNE;
ET
RÉPONSE
DES ÉTATS
DE BRETAGNE
A CELLE DU ROI.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PRÉCIS

DE LA RÉPONSE DU ROI

AUX DÉPUTÉS

DU PARLEMENT DE BRETAGNE.

J'AI ſeul le droit de donner la loi à mes Sujets ; ce n'eſt point aux Magiſtrats à s'oppoſer au bonheur de mes Peuples ; c'eſt pourquoi je ſuis très-mécontent de votre conduite. Retournez chez vous. Je ne ſuis pas moins mécontent des Etats. Dites-leur qu'il ne leur eſt point permis de s'aſſembler ſans ma permiſſion. Vous leur direz auſſi qu'ils peuvent compter ſur mon indulgence ; mais qu'ils doivent être perſuadés que l'indulgence des rois à ſon terme.

RÉPONSE
DES ÉTATS DE BRETAGNE
A CELLE DU ROI.

SIRE,

LA Nation Bretonne ne cherche point à rendre le Comte de Thiars reſponſable des hoſtilités que vos Miniſtres ont fait commettre dans la Province.

Son ſeul tort eſt de s'être chargé d'ordres qu'il ne connoiſſoit pas.

La Commiſſion intermédiaire a eu raiſon de ne pas exécuter les ordres qui lui ont été remis par le Comte de Thiars : ce Corps a la liberté de l'examen ; il les a trouvés injuſtes.

Les motifs de ſon refus étoient gravés dans le cœur de tous les Bretons : ſa géné-

reuſe réſiſtance, bien loin d'inquiéter vos Peuples, les a raſſurés ſur l'autorité des Edits que votre Garde des Sceaux a publiés en votre nom.

Nous ſommes très-convaincus que les troupes qui inondent la Province ne ſont point venues *pour la défendre contre elle-même;* elles ſont venues au contraire pour, en protégeant l'enrégiſtrement illégal, ménager à M. de Lamoignon, cette réponſe: *tout a été enrégiſtré ſans bruit.*

Vos Soldats ne pouvoient protéger le Citoyen ſoumis & tranquille: leur préſence l'avoit révolté; il ne voyoit plus dans ces vils eſclaves du deſpotiſme, les défenſeurs de ſes foyers: il voyoit des bourreaux; & ſon indignation alloit éclater.

Comment, en effet, la Nation Bretonne pouvoit-elle voir ſans horreur, que des enfans nourris dans ſon ſein, qu'elle paye de la ſueur du Cultivateur indigent, & des larmes du Peuple, vinſſent pour la déchirer & l'anéantir? La préſence de vos Magiſtrats a retenu leurs bras, juſtement indignés de

porter des fers odieux qui les déshonoroient : ſans les tempéramens qu'ils prirent pour arrêter les progrès de l'efferveſcence, on auroit puni cette horde mercenaire qui ne tient plus à la Nation que comme un lierre rampant dont les rameaux paraſites interceptent les ſucs nourriciers de l'arbre qu'ils entourent. Ils ne pourroient en impoſer qu'à celui qu'une fermentation paſſagère eût égaré : mais la fermentation actuelle eſt l'ouvrage du patriotiſme ; elle n'eſt point paſſagère comme l'état de ceux qui l'ont excitée.

D'ailleurs, le règne de l'illuſion eſt fini pour les Peuples ; il n'eſt point fini pour les Rois.

La liberté de vos Sujets ne peut plus repoſer à l'ombre de *votre autorité*. Elle devroit y repoſer ſans doute ; c'eſt une dette, & non une grâce.

Autorité eſt un mot.

Chaque jour vos Miniſtres en abſorbent une partie.

La ſouveraineté, qui eſt la ſomme totale

de la liberté des Peuples, va devenir le gouffre où toutes les libertés particulières ſeront précipitées.

Ainſi le Monarque ſera tout; les Sujets, rien.

Vaine illuſion ! Les Peuples d'aujourd'hui déſireront toujours d'être quelque choſe.

L'arrivée des troupes à Rennes ne prouve point que leur préſence fût néceſſaire ; elle prouve que les Magiſtrats, connoiſſant les droits de l'humanité, n'ont point voulu que les Citoyens viſſent couler leur ſang ſous le fer de bourreaux dignes de le verſer.

Soyez perſuadé, SIRE, que vous trouverez toujours, dans les Membres de la Commiſſion, des hommes généreux, toujours prêts à réſiſter, bien au-deſſus de ces ſtipendiaires infames qui ſe croient diſpenſés de raiſonner.

La conduite de vos Magiſtrats ſera toujours la même, quand les mêmes circonſtances reparoîtront.

Ils ſont Citoyens, braves & généreux : jamais les menaces ne pourront les ébranler.

Vos peuples ne ſuſpectent plus votre

bonté; depuis long-temps les dispositions de votre cœur leur sont connues. Vos Edits désastreux leur prouvent seulement de plus en plus *que les Rois ne vivent pas de peu*, comme l'a dit un vieux Philosophe français.

Descendez un instant de ce trône qui vous défend contre le sentiment de la pitié; faites quitter à vos Ministres ces palais somptueux, où l'on consume avec effort les revenus de la misère publique. Venez consulter avec eux l'homme infortuné expirant sur la charrue qui nourrit l'Etat. Venez prononcer devant lui le nom de son souverain.

L'impression seule que fera ce nom sur son visage, fera l'éloge ou la censure de votre administration.

La voix du courtisan peut s'accorder au ton que lui donne la politique; mais celle de l'homme simple ne s'accorde qu'avec la vérité.

Le Procureur-Syndic des Etats n'a point calomnié des Edits; il a dit vrai : les suites de cette crise violente le justifieront.

Si la nation accepte forcément vos Edits, dès-lors le Gouvernement français sera déf-

honoré aux yeux de la poſtérité ; ce ne ſera plus ce corps ferme & robuſte, dont les membres vigoureux prendront la défenſe de leur chef ; ce ſera un corps ſec & décharné, dont la tête même abſorbera la ſubſtance de ſes membres.

Ne vous y trompez pas, SIRE ; la gloire & la force des Etats ont toujours été en proportion avec la prudence & la vertu de ceux qui les ont gouvernés.

Quand le Gouvernement eſt doux, les Peuples ſont des hommes, ils ſont des héros.

Mais, quand il s'affaiſſe ſous le poids de la tyrannie, les Sujets ſont ſouples, ſans énergie, ſans courage.

Des Gentilshommes ſe ſont aſſemblés en grand nombre, & ſans permiſſion.

Parce qu'ils n'en avoient pas beſoin pour vouloir le bien public ;

Parce qu'ils connoiſſoient le prix de la liberté ;

Parce qu'ils ſavent qu'on doit déſarmer l'ambition de ſes chefs, & chercher à la priver de la force dont elle voudroit abuſer ;

Parce qu'ils ſavent enfin, que c'eſt à la ſociété qu'il appartient évidemment, dit un publiciſte eſtimable, de régler la manière dont elle veut être gouvernée, & de juger ſi les règles ſont fidellement obſervées. (Pacte ſocial du Comte de Lauragais, deuxième partie).

Les débris d'un Corps auguſte, placé entre le Monarque & ſes Sujets, pour ſervir de frein à la licence, & de contre-poids à l'autorité, ont vu leurs aſſemblées détruites par ces gagiſtes ſerviles, dont l'emploi fait l'opprobre de ceux qui les commandent.

Les Magiſtrats ne ſont point ſéditieux; ils ſont zélés. Ils ne cherchent point à diminuer le reſpect & l'amour du Sujet pour ſon Prince; ils veulent inſtruire la Nation de ſes droits, & prouver à l'Etat, qu'ils connoiſſent leurs prérogatives.

Vous vous repoſez ſur votre Chancelier, du bonheur de vos Sujets; &, dans l'obſcurité du cabinet, il forge des fers pour les opprimer.

Vous l'avez associé à la Législation ; & ce nouveau Machiavel vous fait commettre les actes d'un tyran, & non d'un législateur.

Il vous en impose, SIRE ; il a concerté la ruine de la Couronne avec ce Prêtre ambitieux, qui vous répète, sans doute, que Votre Majesté ne peut être coupable devant Dieu, tant qu'Elle suivra l'avis de son Conseil.

Les réformes, qu'il prétend être désirées depuis long-temps, ont jetté l'alarme & le désespoir.

La fermentation augmente sensiblement: elle présage les effets les plus funestes ; & bientôt, voyant l'énormité des maux qui menacent la France, vos Sujets diront: Ton règne est fini; nous ne te voulons plus pour Maître.

Vous saurez alors, SIRE, que, *si l'indulgence des Rois doit avoir pour terme le moment où le bien public commenceroit à en souffrir*, le terme de l'amour des Peuples est le moment critique où les tyrans essayent de porter les derniers coups à la liberté.

FIN.